

## RÈGLEMENT DU CONCOURS « DREAM HOLIDAY »

---

### Article 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société LAGARDERE RETAIL DUTY FREE GLOBAL, SAS au Capital de 5'853'930,00 €, ayant son siège social à 4-6 avenue d'Alsace Tour Prisma, 92400 Courbevoie, France, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 380 253 518 agissant au nom et pour le compte de ses sociétés (ci-après « **la Société Organisatrice** ») organise un jeu concours **avec obligation d'achat en France, Luxembourg, Royaume-Uni, République Tchèque, Sénégal, Pologne et Croatie, et sans obligation d'achat en Suisse**, dénommé «DREAM HOLIDAY » (ci-après« le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après le « **Règlement**»).

### Article 2. DURÉE

La participation au Jeu est ouverte du 02 juillet 2019 à 00h01 au 27 août 2019 à 23h59 inclus (UTC +01:00 (CEST)) (ci-après la « **Durée du Jeu** »).

### Article 3. ACCEPTATION ET RESPECT DU RÈGLEMENT

3.1 La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du Règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

3.2 Le Participant certifie satisfaire à toutes les conditions exposées dans le Règlement pour participer au Jeu et s'engage à respecter l'intégralité des dispositions du Règlement ainsi que les lois et réglementations applicables dans son pays de résidence.

3.3 La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer à tout moment et par tout moyen toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du Règlement et se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tout Participant y contrevenant.

### Article 4. AUX PARTICIPANTS

4.1 Le Jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures (âgés d'au moins 18 ans), de toutes nationalités (selon la réglementation du pays du Participant) détentrices d'une carte d'embarquement ou d'un titre de transport d'avion, de train ou de ferry valable au départ d'un aéroport, gare ou station de ferry où se trouve une Boutique Aelia Duty Free participante au Jeu et dont la liste figure en annexe 1 (ci-après : « **Boutique ADF** ») au jour de sa participation pendant la Durée du Jeu (ci-après le ou les « **Participants** »).

4.2 Sont expressément exclus du Jeu, les membres du personnel de la Société Organisatrice et de ses filiales, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du Jeu et/ou des Prix ainsi que les membres de leur famille (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants et descendants directs).

4.3 Le Jeu est limité à une inscription par Participant (même nom, même adresse email et/ou même numéro de ticket de caisse le cas échéant) et à un seul gain par foyer (même nom, même adresse email et/ou même numéro de ticket de caisse le cas échéant) pendant toute la Durée du Jeu.

Une fois inscrit, le Participant peut jouer plusieurs fois, c'est-à-dire qu'il pourra réaliser plusieurs créations visuelles.

4.4 La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer avec plusieurs adresses e-mail (et ce quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose) ou pour le compte d'autres Participants. En cas de participation frauduleuse, notamment par l'intermédiaire d'adresses électroniques différentes, le Participant sera définitivement exclu du Jeu et ne pourra, en aucun cas, gagner l'un des Prix (tels que définis à l'article 9), sans préjudice de toute action que la Société Organisatrice pourrait engager à l'encontre du Participant.

4.5 Toute participation incomplète, envoyée après la date limite ou réalisée sous une autre forme que celles prévues dans le Règlement ne sera pas prise en considération.

4.6 Le Participant doit avoir un accès à Internet et disposer d'une adresse électronique valide jusqu'à la remise des Prix.

4.7 Les frais liés à la participation et à l'envoi des éléments afin de recevoir le Prix sont remboursés uniquement sur demande du Participant. Cette demande devra être adressée par courrier recommandé envoyé au plus tard le **30 septembre 2019**, le cachet de la Poste faisant foi, accompagné des justificatifs de remboursement ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Cette demande devra être envoyée à l'adresse du jeu suivante : DREAM HOLIDAY – 8 Rue Lavoisier 75008 PARIS, France.

Si le Participant n'envoie pas les documents requis en temps utiles et/ou si ceux-ci sont incomplets et/ou illisibles, il ne pourra pas prétendre au remboursement des frais susmentionnés par la Société Organisatrice.

## **Article 5. COMMUNICATION SUR LE JEU**

Les Participants accèdent au Jeu via l'adresse URL suivante : <https://www.dreamholidaywinner.com> (ci-après le « Site »).

Le Jeu est annoncé sur les supports promotionnels dans les Boutiques ADF, ainsi que sur leurs sites internet et réseaux sociaux.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annoncer le Jeu sur tout autre support.

## **Article 6. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

### **6.01 Les Produits Éligibles – ne s'applique pas pour la Suisse**

Sauf pour la Suisse où le Jeu n'implique aucune obligation d'achat, l'ensemble des produits vendus dans les Boutiques ADF permettent l'accès au Jeu **sans montant minimum d'achat**, à l'exclusion :

- Pour la Croatie et la France : du tabac et des produits du vapotage,
- Pour le Luxembourg, le Royaume-Uni, la République Tchèque et la Pologne : des produits alcools, du tabac et des produits du vapotage

L'achat unique de produits « tabac » ou « alcools » est éliminatoire.

(ci-après le ou les « Produit(s) Éligible(s) »)

### **6.02 Pour participer :**

En France, au Luxembourg, en Grande-Bretagne, en République Tchèque, en Pologne et en Croatie, le Participant doit :

- se rendre pendant la Durée du Jeu dans une des Boutiques ADF participantes en France, Luxembourg, Grande-Bretagne, République Tchèque, Senegal, Pologne et Croatie ;
- effectuer un achat d'au moins un Produit Éligible-ci devant figurer sur un seul ticket de caisse à une date antérieure à la participation au Jeu ;
- conserver l'original du ticket de caisse ainsi que le titre de transport au départ d'un aéroport, gare ou station de ferry où se trouve une Boutique ADF (carte d'embarquement, billet de train ou de ferry) ;
- se rendre sur le Site et s'inscrire en remplissant les champs obligatoires du formulaire (civilité, nom, prénom, adresse email, nom de l'aéroport, gare ou station de ferry où a été généré le ticket de caisse) ;
- cocher la case : « J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu ;
- cocher la case : « J'ai lu et j'accepte la politique de confidentialité ;

- cocher ou non la case : « J'accepte de recevoir les newsletter d'Aelia Duty Free » ;
- créer votre **création visuelle** (photographie, illustration ou dessin) représentant les vacances de vos rêves soit en téléchargeant l'une de vos photos personnelles depuis votre ordinateur, soit en utilisant l'une des photos de la galerie.

En Suisse, le Participant doit :

- conserver l'original du titre de transport au départ d'un aéroport, gare ou station de ferry où se trouve une Boutique ADF (carte d'embarquement, billet de train ou de ferry) ;
- se rendre sur le Site et s'inscrire en remplissant les champs obligatoires du formulaire (civilité, nom, prénom, adresse email) ;
- cocher la case : « J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu » ;
- cocher la case : « J'ai lu et j'accepte la politique de confidentialité » ;
- cocher ou non la case « J'accepte de recevoir les newsletters d'Aelia Duty Free » ;
- créer votre **création visuelle** (photographie, illustration ou dessin) représentant les vacances de vos rêves soit en téléchargeant l'une de vos photos personnelles depuis votre ordinateur, soit en utilisant l'une des photos de la galerie.

Pour l'ensemble des pays :

Après le téléchargement, le Participant est informé que sa Création visuelle est soumise à une modération. Il recevra un email lui confirmant la validation ou non de la Création visuelle qui a été téléchargée, dans un délai de deux jours ouvrés :

- o Si la Création visuelle est validée, celle-ci sera publiée sur le Site avec toutes les autres participations (ci-après : la « **Galerie** »). Le Participant pourra y accéder sur la Galerie et pourra la partager avec ses contacts par email et/ou sur Facebook et/ou sur WeChat pendant la Durée du Jeu.
- o Si la Création visuelle est refusée, le Participant recevra le motif du refus par courrier électronique à l'adresse qu'il a indiquée lors de sa participation. Il pourra ensuite télécharger ou créer une nouvelle Création visuelle, à condition de respecter le Règlement.

Les Créations Visuelles ne doivent pas porter atteinte à l'esprit du Jeu et doivent notamment répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- o La Création Visuelle réalisée par le Participant devra représenter les vacances de ses rêves.
- o Elle ne devra pas porter atteinte à l'image de la Société Organisatrice.
- o Elle devra être conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs et notamment ne pas comporter de caractères violents ou sexuels.
- o Elle devra être conforme aux réglementations et aux législations en vigueur, et ne pas porter atteinte aux droits de tiers.

Le Participant est seul responsable de la Création Visuelle postée dans le cadre du Jeu et garantit la Société Organisatrice contre tout recours à ce titre.

### **6.03 Pour voter**

Le Participant et les personnes qu'il a invité à voter ne peuvent voter qu'une seule fois par jour pour la création de leur choix (en indiquant son adresse e-mail) pendant toute la durée du Jeu.

Le Participant n'a pas la possibilité de voter pour ses propres Créations Visuelles.

L'action de voter n'offre aucune possibilité de gain.

## **ARTICLE 7. ACTIVITÉS PROHIBÉES**

En téléchargeant sa Création visuelle sur le Site, le Participant s'engage à respecter toutes dispositions légales applicables et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers.

Le Participant s'engage expressément à ne pas communiquer sur ou au travers du Site des propos ou contenus :

- a. injurieux, diffamatoires, calomnieux ou de toute autre manière attentatoires à l'honneur ou à la réputation de tiers;
- b. racistes, xénophobes, révisionnistes ou négationnistes;
- c. obscènes, pornographiques, pédophiles, offensants ou de toute autre manière contraires aux bonnes mœurs;
- d. à caractère sexuel;
- e. portant atteinte d'une quelconque manière aux droits d'autrui, notamment le droit à la vie privée, le droit à l'image, le droit au nom, le droit à la dignité humaine ou animale, à la protection des enfants et des adolescents, ou à la protection des animaux;
- f. portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui, notamment le droit des marques, le droit d'auteur (images, textes, photographies);
- g. portant atteinte à l'image et/ou la réputation de la Société Organisatrice ;
- h. incitant à la discrimination, à la haine, à la violence, ou à commettre un crime ou un délit;
- i. à caractère publicitaire, ou relevant de la propagande, de l'extrémisme ou du prosélytisme;
- j. d'une quelconque manière faux, potentiellement dangereux ou susceptible de mettre en danger la vie, la santé ou la sécurité d'autrui;
- k. d'une quelconque manière contraire aux lois et réglementations en vigueur.

Le Participant s'engage à ne pas communiquer sur ou au travers du Site de messages contenant des virus ou tout autre programme susceptible de causer des dommages à la Société Organisatrice, aux autres Participants ou à des tiers.

Le Participant s'engage à ne pas générer de surcharge du serveur hébergeant le Site.

Le Participant est seul et unique responsable, sur le plan civil, administratif et pénal, des propos et/ou contenus (textes, images, sons, etc.) ainsi que de la Création visuelle qu'il télécharge sur et/ou communique à travers le Site. Le Participant accepte expressément que la Société Organisatrice retire du Site la Création visuelle qui n'est pas intégralement conforme au présent Règlement ou aux dispositions légales applicables.

La Société Organisatrice se réserve le droit, sur demande d'une autorité judiciaire ou d'un tiers, de communiquer toute information en sa possession permettant ou facilitant l'identification du Participant, telles que l'adresse IP et l'heure de connexion, en particulier en cas de non-respect par le Participant des obligations définies ci-dessus.

La Société Organisatrice se réserve le droit de limiter ou supprimer l'accès au Site à tout Participant qui ne se conformerait pas strictement aux dispositions du présent Règlement ou aux dispositions légales applicables.

Les Participants devront indemniser intégralement la Société Organisatrice (y compris pour des atteintes à l'image et/ou à la réputation et pour tous les frais de justice et d'avocat) de tout dommage, direct ou indirect, résultant d'une activité prohibée ou de tout acte illicite sur ou au travers du Site.

## **ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les créations visuelles ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

En cas de litige sur le droit d'auteur avec les images téléchargées, la responsabilité légale incombera uniquement aux participants.

Les Participants conservent la titularité des droits (droits d'auteur et tous autres droits) qu'ils détiennent sur la Création visuelle qu'ils téléchargent sur le Site. En téléchargeant leur Création visuelle sur le Site, les Participants accordent à la Société Organisatrice une licence gratuite, mondiale, perpétuelle, non-exclusive, transférable, sous-licenciable, de reproduire, publier, divulguer, mettre à disposition, communiquer au public,

adapter, modifier, traduire, publier, représenter, synchroniser, afficher et distribuer tout contenu soumis ou affiché sur le Site, seul ou en lien avec d'autres œuvres, sur tout support et en tout format connus ou inconnus à ce jour, par tous systèmes et sur tous réseaux, y compris Internet.

Le Participant garantit qu'il est titulaire de tous les droits et/ou qu'il a obtenu tous les consentements y compris en relation avec le droit à l'image des personnes apparaissant sur sa Création visuelle, licences et autorisations en relation avec la Création visuelle qu'il télécharge sur le Site.

La Société Organisatrice est propriétaire exclusive de tous les droits de propriété intellectuelle tant sur la structure que sur le contenu du Site que des bases de données qu'il contient. En particulier, tout élément reproduit sur le Site, de quelque nature qu'il soit (textes, images, sons, photos, vidéos, musiques, bases de données, données, logos, marques, logiciels, contenus, codes, layouts etc.) est protégé par les droits de la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de la Société Organisatrice. Par conséquent, toute reproduction (y compris par téléchargement, impression etc.), représentation, mise à disposition, communication au public, adaptation, modification, traduction, transformation, diffusion, synchronisation, intégration dans un autre site, exploitation commerciale ou non, et/ou réutilisation de quelque manière que ce soit de tout ou partie des éléments figurant sur le Site est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de la Société Organisatrice.

La consultation et l'utilisation du Site ne confèrent aucun droit de propriété intellectuelle au Participant sur un quelconque élément figurant sur le Site.

La Société Organisatrice accorde aux Participants une licence non-exclusive, non-transférable, non-sous-licenciable, gratuite, pour une durée limitée d'accéder, d'afficher et d'utiliser le Site et les informations, bases de données et contenu qui le composent uniquement à des fins privées et afin de participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit, sans préavis, de retirer la licence susmentionnée à tout moment avec effet immédiat en cas de violation de la loi ou du non-respect du présent Règlement. La Société se réserve le droit, sans préavis, de modifier ou de supprimer tout élément du Site en tout temps et de prendre toute mesure appropriée afin de mettre fin à une atteinte en cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle ou afin de protéger l'intégrité et le bon fonctionnement des systèmes informatiques, des serveurs, des bases de données, des réseaux, du Site, des données personnelles des Participants, ainsi que des droits de propriété intellectuelle y relatifs.

Le Participant s'engage ne pas reproduire, pirater, télécharger, copier, mettre à disposition, diffuser ou utiliser d'une quelconque manière les textes, bases de données, données, codes, images ou le contenu du Site. Toute utilisation non autorisée de l'un des éléments reproduits sur le Site (piratage, contrefaçon, téléchargement illicite, etc.) donnera lieu à des poursuites judiciaires civiles et/ou pénales et au paiement de dommages et intérêts à la Société Organisatrice. Le Participant garantit que son utilisation du Site n'entraînera aucune violation de la loi ou des droits de tiers, y compris des droits de propriété intellectuelle de tiers

## **Article 8. DESCRIPTION DES PRIX**

Les prix (ci-avant et ci-après : le ou les « **Prix** ») suivants sont mis en jeu :

- **Premier Prix** : un voyage sur mesure pour une ou plusieurs personnes d'une valeur commerciale maximale de 10 000€ (dix mille euros) TTC à concevoir avec l'agence de voyage communiquée par la Société Organisatrice (ci-après : le « **Voyage** »).
- **Deuxième au sixième Prix** : une carte cadeau « vol + hôtel » d'une valeur commerciale maximale de 500€ (cinq cent euros) TTC à concevoir avec l'agence de voyage communiquée par la Société Organisatrice (ci-après : le ou les « **Carte(s) Cadeau(x)** »).
- **Troisième catégorie de Prix – pour tous les participants** : une réduction de 30€ offert à valoir sur la réservation de Vol+Hôtel sur [www.lastminute.com](http://www.lastminute.com) jusqu'au 31/12/2019 après inscription du code AELIASUMMER2019 sur le site dédié <https://discount.lastminute.com> jusqu'au 30/09/2019.

La valeur indiquée pour chaque Prix correspond au prix public toutes taxes comprises (TTC) couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

Les Prix ne seront ni repris, ni échangés, ni remplacés par un autre objet, service ou équivalent financier pour quelque cause que ce soit.

L'échange de Prix est interdit.

La Société Organisatrice ne fournira aucune autre prestation ni autre garantie que la remise des Prix tels que décrits dans le Règlement et décline toute responsabilité pour tout incident, accidents et/ou dommages qui pourraient survenir lors de l'utilisation des Prix.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en raison de la qualité du Prix par rapport à celle annoncée ou attendue par le Participant, des modalités de sa remise ou des dommages éventuels de toute nature (préjudice corporel, moral, matériel, ou autre) que pourraient subir le Participant ayant remporté un Prix (ci-après : le « **Gagnant** ») ou les personnes l'accompagnant.

Les frais supplémentaires susceptibles d'être engagés par les Gagnants et qui ne sont pas expressément prévus par le Règlement seront exclusivement à leur charge.

Sans préjudice de ce qui précède, pour le Gagnant dont le lieu de résidence est la Pologne, neuf dixièmes de la valeur du Prix qu'il aura remporté sera destinée à couvrir les frais liés au voyage lui-même (transport, hébergement etc.) et un dixième de la valeur du Prix qu'il aura remporté sera destinée aux dépenses supplémentaires liées à ce voyage.

## **Article 10. DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX**

### **10.01 Désignation des gagnants :**

Le Gagnant du Voyage à 10 000 € sera le Participant qui aura reçu le plus grand nombre de votes durant toute la Durée du Jeu.

Les Gagnants des Cartes Cadeaux d'une valeur de 500€ seront les cinq Participants suivants ayant reçus le plus grand nombre de votes durant toute la Durée du Jeu.

**En cas de résultats ex-aequo** sur le nombre de votes reçus entre plusieurs Participants, un jury composé de 6 membres de la Société Organisatrice se réunira au plus tard le 16 septembre 2019 pour élire le Gagnant parmi les Participants ayant reçus le même nombre de votes. Le choix du gagnant sera déterminé par un vote entre les membres du Jury.

Il n'y aura qu'un seul gagnant par Prix parmi l'ensemble des pays participants : France, France, France, République Tchèque, Sénégal, Pologne, Croatie et Suisse.

### **10.02 Remise des prix :**

Les Gagnants seront informés qu'ils ont remporté l'un des Prix à l'adresse email indiquée lors de leur participation au Jeu et seront tenus d'envoyer les originaux de leur titre de transport et de leur ticket de caisse (à l'exception de la Suisse) ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité par courrier recommandé **au plus tard le 30 septembre 2019**, le cachet de la Poste faisant foi, afin de requérir de la Société Organisatrice qu'elle leur remette leur Prix (ci-après : la « **Remise du Prix** »).

Les pièces justificatives devront être envoyés à l'adresse du jeu, soit : DREAM HOLIDAY – 8 rue Lavoisier 75008 PARIS, France.

A défaut d'envoi par les Gagnants des justificatifs avant la date mentionnée ci-dessus ou en cas d'élément(s) manquant(s), le Prix sera considéré comme abandonné par le Gagnant et ne sera pas remis en jeu, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Le Gagnant du Voyage et les Gagnants des Cartes Cadeaux recevront des instructions pour récupérer leurs dotations.

Les Gagnants du Voyage et des Cartes Cadeaux disposeront d'un délai échéant au **31 mars 2020** pour faire valoir leur Prix (et jusqu'au 30 septembre 2020 pour le voyage à 10 000€). Au-delà de cette date et si les Gagnants n'ont pas fait valoir leur Prix, ceux-ci seront considérés comme abandonnés par les Gagnants et ne seront pas remis en jeu, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La valeur de chaque Prix ne peut être utilisée que pour l'organisation d'un seul séjour dans les conditions prévues par le Règlement. Toute valeur restante non utilisée ne pourra pas être rétribuée.

En aucun cas l'éventuel montant restant du prix de la Prix indiquée dans le Règlement gagnée ne pourra être reversé, sous quelque forme que ce soit, au Participant et/ou à un tiers.

Le Gagnant ne pourra pas prétendre à un versement en espèces d'un éventuel solde de la valeur du Prix qu'il a remporté. Ce solde ne sera en aucun cas versé en espèces ou sous quelque autre forme que ce soit au Gagnant ou à un tiers.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté d'annulation de l'inscription du Participant, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas faire parvenir le Prix au Gagnant si celui-ci a fourni des coordonnées fausses ou erronées lors de sa participation au Jeu, s'il a manifestement et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu et/ou s'il n'a pas respecté les dispositions du Règlement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet.

Le gagnant et ses accompagnants doivent s'assurer que leur passeport, visa et tout autre document de voyage requis sont valides et à jour pour tout voyage qu'ils organisent. Aucun autre voyage ne sera organisé dans le cas où le gagnant ne pourra, pour quelque raison que ce soit, participer au voyage prévu avec l'agence.

Si le Gagnant a participé au Jeu via l'une des Boutiques ADF participantes en Pologne, selon la loi applicable en Pologne, il sera dans l'obligation de payer une taxe forfaitaire égale à 10% du montant du Prix avant de pouvoir recevoir son Prix. Cette taxe devra être payée au Bureau des Impôts compétent sur la base de son lieu de résidence et il devra soumettre une déclaration d'impôt sur le formulaire approprié, pour l'année durant laquelle il reçoit le Prix mentionné ci-dessus. Le Gagnant qui a participé en Pologne sera seul responsable du paiement de la taxe relative au Prix qu'il a remporté.

#### **Article 11. DISPONIBILITÉ DU SITE**

Le Site est en principe accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

La Société Organisatrice met toutefois régulièrement le Site à jour. En cas de nécessité, elle peut en suspendre l'accès ou le fermer pour une durée indéterminée. Les éléments du Site peuvent être dépassés à un moment donné et la Société Organisatrice n'est en aucun cas d'actualiser lesdits éléments.

Une interruption ou une suspension du Site, programmée ou non, peut survenir notamment pour des besoins de maintenance, de problèmes de réseau, des problèmes de logiciels, des problèmes de sécurité ou en cas de force majeure. Aucun frais, ni dédommagement ne pourra être réclamé par le Participant en cas d'interruption ou de suspension du Site.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau, raisons indépendantes de sa volonté.

## **Article 12. SÉCURITÉ**

La Société Organisatrice s'engage à veiller à ce que les systèmes, programmes ou autres sur lesquels elle exerce son influence correspondent à l'état actuel de la technique en matière de sécurité.

Les Participants sont tenus de veiller à la sécurité des systèmes, programmes et données qui se trouvent dans leur sphère d'influence.

En cas de violation des obligations telles que définies dans le présent Règlement, la Société organisatrice peut immédiatement bloquer l'accès des Participants concernés. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire valoir des dommages-intérêts.

## **ARTICLE 13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

Dans toute la mesure autorisée par le droit impératif, la Société Organisatrice ne répond d'aucun dommage direct ou indirect entraînant notamment une perte de données, perte financière, perte de chiffre d'affaire, gain manqué, une fuite ou un vol de données, une usurpation d'identité, une atteinte à la santé, à l'intégrité ou à la vie d'autrui (y compris des animaux) ou d'autres pertes ou dommages subis par le participant résultant : (i) de l'utilisation du site ou de l'impossibilité de l'utiliser, (ii) de l'accès non autorisé à vos données ou de leur altération, (iii) de déclarations ou du comportement de tout tiers sur le site (iv) de toute autre action ou omission relative au site ou (v) de tout comportement ou geste déplacé ou illicite d'un participant.

La Société Organisatrice ne répond pas des dommages, directs ou indirects, qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation du site ou de certains de ses éléments, de même qu'elle décline toute responsabilité pouvant résulter de l'impossibilité d'y accéder ou de les utiliser.

La Société Organisatrice ne répond pas et ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages ou conséquences liées à un non-respect des dispositions légales applicables par les participants.

La Société Organisatrice ne répond pas des risques liés à l'installation de logiciels pouvant permettre la consultation du site ou pour tous dommages résultant d'erreurs de transmissions, de défauts techniques, de surcharges ou d'interruptions des communications.

De manière générale, la responsabilité de la Société Organisatrice est exclue lorsque le dommage est causé par des faits qui ne lui sont pas imputables, en particulier d'éventuelles violations par les participants de leurs obligations, légales ou contractuelles.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant au participant qu'il a remporté l'un des prix pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions téléphoniques et internet pendant la participation au jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification de l'opération pour des raisons indépendantes de sa volonté.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur / la tablette ou du smartphone, ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur / la tablette ou du smartphone (et notamment de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale), de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.



Dans le cas où le système informatique attribuerait des prix non prévus par le présent règlement, les messages ayant informé les participants qu'ils ont remporté un prix seront considérés comme nuls et non avenue. En aucun cas, le nombre de prix ne pourra excéder celui prévu par le présent règlement.

#### **Article 14. FORCE MAJEURE**

La Société Organisatrice n'est en aucun cas responsable de retard si celui-ci est indépendant de sa volonté ou est le résultat d'un événement de force majeure, notamment catastrophe naturelle, guerre, incendie, inondation, explosion ou mouvements populaires.

#### **Article 15. DÉPÔT / MODIFICATIONS / CONSULTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMPLET**

Le Règlement complet et ses avenants sont déposés auprès de la SCP LPF & Associés, Huissiers de Justice à Paris, 7 Rue Sainte Anastase 75003 Paris, France.

Le Règlement est disponible gratuitement auprès de l'accueil des Boutiques ADF à partir du 02 juillet 2019 et jusqu'au 28 août 2019 pendant les horaires d'ouverture de la Boutique ADF en question et sur le Site, pendant la Durée du Jeu.

Seule la version du Règlement déposée auprès de l'huissier fait foi et prime toute autre version.

#### **Article 16. DEMANDE ET RÉCLAMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, orale ou autre) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les modalités et/ou la mécanique du Jeu et la liste des Gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice à l'adresse du Jeu précisée à l'article 1 dans un délai maximum de sept jours après la fin du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

En cas de litige entre l'organisateur et le participant résidant en République Tchèque, qui ne peut être résolu d'un commun accord, le participant peut saisir l'autorité administrative désignée :

**Česká obchodní inspekce**  
**Ústřední inspektorát – oddělení ADR**

**Štěpánská 15, 120 00 Praha 2, Česká republika email: [adr@coi.cz](mailto:adr@coi.cz)**

#### **Article 17. DONNÉES PERSONNELLES**

En participant au Jeu, le Participant peut fournir à la Société Organisatrice certaines données personnelles, y compris certains autres renseignements le concernant (heure de visite du Site, navigateur utilisé, adresse IP, données de géolocalisation etc.). En communiquant ses données personnelles via le Site, le Participant accepte l'utilisation de ces données par la Société Organisatrice, conformément avec la politique de confidentialité laquelle est disponible sur le site [www.dreamholidaywinner.com](http://www.dreamholidaywinner.com)

#### **ARTICLE 18. DIVERS**

Le présent Règlement constitue l'intégralité de l'accord entre le Participant et la Société Organisatrice en ce qui concerne son objet.

Le fait que la Société Organisatrice n'exerce pas ou ne fasse pas appliquer tout droit ou toute disposition du présent Règlement ne constituera pas une renonciation à ce droit ou à la disposition pertinente.

Si une disposition du présent Règlement est jugée nulle et/ou est invalidée par un tribunal, les parties conviennent que leurs intentions, telles qu'elles ressortent de la disposition, seront mises à exécution dans toute la mesure du possible et que les autres dispositions du présent Règlement resteront en vigueur et de plein effet. Les titres des articles du présent Règlement n'ont pour but que d'en faciliter la consultation et n'ont aucun effet juridique ou contractuel. Si l'une ou l'autre des clauses du présent Règlement est considérée par un juge comme étant illicite ou inapplicable dans un cas particulier, le reste de ladite clause et les autres clauses demeurent néanmoins pleinement applicables.

Le Participant ne peut ni céder, ni transférer aucun de ses droits ou obligations ni sous-traiter l'exécution d'aucune de ses obligations au titre du présent Règlement. La Société Organisatrice peut céder ou transférer tout droit ou obligation, ou sous-traiter l'exécution de n'importe laquelle de ses obligations au titre du présent Règlement à tout tiers et à tout moment, sans le consentement exprès du Participant (ce consentement étant donné par le présent Règlement).

**Article 19. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES**

Le présent Règlement, la politique de confidentialité ainsi que toute question en découlant seront régis exclusivement par le droit matériel français, à l'exclusion de toute règle de conflit ressortant du droit international privé.

Tout différend en lien avec ce Règlement et/ou la politique de confidentialité doit être exclusivement porté devant les tribunaux ordinaires du siège de la Société Organisatrice.

Fait à Paris en France, le 28/06/2019.

**ANNEXE 1 : Liste des Boutiques Aelia Duty Free participantes**

<b>FRANCE</b>	
BEAUVAIS	SRB1
BORDEAUX	SRX1
BORDEAUX	SRX2
BORDEAUX	SRX3
LA ROCHELLE	LRH1
LA ROCHELLE	LRH2
GARE DU NORD	SGM1
LA REUNION	RUN1
LA REUNION	RUN2
LILLE	SRL1
LYON	SP3C
LYON	LYS1
MARSEILLE	MRS1
MARSEILLE	MRS3
NANTES	SRN1
NANTES	SRN2
NICE	SNI1
NICE	SNI2
NICE	SNI5
NICE	SNI6
NICE	SNI7
NICE	SNI9
STRASBOURG	SRS1
STRASBOURG	SRS2
TARBES LOURDES	LDE1
TOULON HYERES	TLN1

<b>LUXEMBOURG</b>	
Luxembourg	LUX1

<b>SENEGAL</b>	
DAKAR	DKR1
DAKAR	DKR2

<b>NEW CALEDONIA</b>	
NOUMEA	NOU1
NOUMEA	NOU2

<b>CROATIA</b>	
ZAGREB	ZAG3

SWISS	
GENEVA	GVA3
GENEVA	GVA4
GENEVA	GVA6
GENEVA	GVA7
GENEVA	GVA8
GENEVA	GVA9

ITALY	
PALERMO	PMO
ROMA	CIA1
ROMA	FCO1
ROMA	FCO2
ROMA	FCO3
ROMA	FCO4
ROMA	FCO5
ROMA	FCO6
ROMA	FCO7
ROMA	FCO8
ROMA	FC21
ROMA	FC14
TREVISO	TFS1
VENISE	VCE1
VENISE	VCE2

CZECH REPUBLIC	
KARLOVY VARY	KLV1
OSTRAVA	OST1
OSTRAVA	OST2
PRAGUE	PRG2
PRAGUE	PRG6
PRAGUE	PRG7
PRAGUE	PRG8
PRAGUE	PRG9
PRAGUE	PRMO
PRAGUE	PRM4
PRAGUE	PRM5
PRAGUE	PRM8
PRAGUE	PRM9
PRAGUE	PRP2
PRAGUE	PRP3
PRAGUE	PRP4
PRAGUE	PRT1

UNITED KINGDOM	
BELFAST	BFS1
LONDON CITY	LCY1
LUTON	LTN1
LUTON	LTN3
LUTON	LTN4
IRISH FERRIES	IFE1
IRISH FERRIES	IFE2
IRISH FERRIES	IFE3
IRISH FERRIES	IFE4
IRISH FERRIES	IFE5

POLAND	
KRAKOW	KRK1
GDANSK	GDN1
GDANSK	GDN2
GDANSK	GDN5
LODZ	LCJ1
LUBLIN	LUZ1
SZYMANY	SZY1
SZCZECIN	SZZ1
SZCZECIN	SZZ2
WARSAW	WA10
WARSAW	WA11
MODLIN	WMI1